REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC

INFORMATION SUR LES POSSIBILITÉS DE COLLABORATION ET DE SERVICES ENTRE LES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

OCTOBRE 2024

REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Implications possibles des Centres d'amitié autochtones du Québec dans les dossiers de la Protection de la jeunesse

De façon générale, les Centres d'amitié autochtones du Québec peuvent être impliqués à toutes les étapes de l'intervention de la DPJ, en plus de pouvoir réaliser de nombreuses actions afin de soutenir les familles. Encore une fois, il importe de rappeler que la capacité et les réalités de chaque Centre d'amitié autochtone sont différentes.

- Les Centres d'amitié autochtones peuvent accompagner les enfants et les familles à toutes les étapes de la prise en charge de la DPJ et agir en complémentarité des services de la DPJ.

- Les Centres d'amitié autochtones ont un lien privilégié avec les familles autochtones urbaines et maintiennent un lien de confiance avec elles. Ils agissent comme courroie de facilitation entre les intervenants de la DPJ et les familles, notamment dans la recherche de solutions et la mise en place d'un filet de sécurité. Par ce lien précieux, les Centres d'amitié peuvent aussi orienter la DPJ dans le choix des familles d'accueil et des mesures de placement afin que l'enfant demeure auprès de sa famille et préserve sa culture.

- Les Centres d'amitié autochtones permettent aux enfants de maintenir et construire leur identité culturelle. De nombreuses stratégies d'action visant à soutenir, encourager ou revitaliser l'expression des cultures autochtones sont mises en œuvre et la culture est une composante transversale de l'ensemble des interventions.

- Certaines transitions comme la fin d'une mesure de placement en famille d'accueil ou en centre de réadaptation ou encore, l'atteinte de la majorité peuvent être associées à diverses situations de vulnérabilité, notamment l'itinérance et la consommation. Les Centres d'amitié autochtones peuvent mettre en œuvre des actions pour soutenir les jeunes vers leur vie adulte.

- L'accompagnement des Centres d'amitié se situe bien au-delà de l'interprétation en langue autochtone. Bien que plusieurs intervenants autochtones parlent leur langue maternelle, leur présence sécurise les familles, en plus de permettre la vulgarisation de certaines informations ainsi que la validation de leur compréhension.

- Les services du réseau québécois sont disponibles, mais ils sont difficilement accessibles pour les personnes autochtones. En ce sens, les services des Centres d'amitié agissent en complémentarité des services du réseau québécois. Toutefois, les mandats doivent être clarifiés. La DPJ est là pour assurer la sécurité et protéger les enfants. Les Centres d'amitié autochtones sont là pour accompagner les familles; ils ne représentent pas la DPJ, ils agissent en prévention des signalements et permettent la préservation de l'identité culturelle.

- Bien que ce soit aussi la responsabilité des intervenants de la DPJ de démontrer une ouverture et de s'informer sur les différents contextes et clientèles qu'ils desservent, une collaboration est possible pour sensibiliser les intervenants sur les réalités des Autochtones en milieu urbain.

REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Possibilités de collaboration et de services entre les Centres d'amitié autochtones et la Protection de la jeunesse

Plusieurs types de services sont offerts dans les Centres d'amitié autochtones, tant des services plus généraux en lien avec l'enfant et la famille que des services plus spécifiques en lien avec la protection de la jeunesse. Des actions auprès des enfants et des jeunes qui intègrent et mettent en valeur les cultures autochtones sont également intégrées à l'offre de services des Centres d'amitié.

Il est important de mentionner que chaque Centre d'amitié a son évolution, sa capacité, ses services et ses besoins distincts en raison notamment de la localisation géographique, la population, les ressources disponibles dans la région, etc. Les exemples suivants peuvent se retrouver dans certains Centres d'amitié autochtones : il n'y a pas qu'un seul et unique modèle de coordination des services et il est important de contacter le Centre d'amitié local ou régional pour avoir davantage d'information sur les services qui touchent le domaine de la protection de la jeunesse :

- Des services en périnatalité et en petite-enfance (groupes d'éveil et stimulation, groupes de parents, ateliers en lien avec les habiletés langagières, activités sur les rites de passage, halte-garderie, etc.)
- Des activités et des services pour les adolescents (groupes de jeunes, camps de jour, activités parascolaires sur semaine, unité mobile jeunesse, soutien à l'apprentissage, programmation mensuelle, sorties en territoire, gestion de confits, etc.)
- Des activités visant la préservation de l'identité culturelle et l'enrichissement de l'expérience parentale en contexte de protection de la jeunesse
- Des ateliers et des cliniques d'information et de sensibilisation juridique permettant d'informer les personnes autochtones sur leurs droits, leurs recours et leurs obligations, dans un cadre culturellement sécurisant
- Des lignes d'urgence 24/7 concernant des situations spécifiques qui touchent par exemple la violence conjugale et familiale, la détresse psychologique, l'accompagnement immédiat avec la DPJ ou la police, l'accompagnement immédiat à l'hôpital pour une personne en situation de crise, les demandes liées à de l'hébergement d'urgence, l'aide financière et alimentaire d'urgence, etc.
- Des activités de sensibilisation face à l'importance de la préservation de l'identité culturelle auprès des familles d'accueil non-autochtones qui hébergent des enfants autochtones
- Des cercles de partage visant différentes clientèles et thématiques spécifiques, notamment les dépendances et la violence conjugale et familiale
- La supervision et le suivi des travaux communautaires pour les jeunes contrevenants
- Des activités de prévention et d'intervention sur le territoire avec les familles autochtones
- Un service de transport

REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Possibilités de collaborations et de services entre les Centres d'amitié autochtones et la Protection de la jeunesse

Les Centres d'amitié autochtones sont des lieux d'ancrage culturel où les membres développent un sentiment d'appartenance et une fierté culturelle.

En raison de leur accès privilégié aux familles autochtones, le lien de confiance qu'ils développent et leur connaissance des réalités, les Centres d'amitié autochtones sont bien placés pour accompagner la DPJ afin de répondre aux besoins spécifiques des familles autochtones. Ils agissent comme vecteurs pour faciliter les liens continus des enfants vivant en milieu urbain avec leur culture, et jouent un rôle important auprès des familles pour créer des ponts avec leur identité autochtone.

Les Centres d'amitié autochtones peuvent vulgariser l'information et informer les familles autochtones sur différentes thématiques en lien avec la DPJ. Plus spécifiquement :

- le processus judiciaire en protection de la jeunesse
- la compréhension du plan d'intervention
- la portée des motifs de compromission
- les pouvoirs de la DPJ
- les droits des parents et les droits des enfants, et plus spécifiquement, lorsqu'un enfant est placé en famille d'accueil ou en centre de réadaptation, lors des rencontres et des visites avec un intervenant de la DPJ
- les décisions judiciaires en protection de la jeunesse
- la préparation d'une audition en protection de la jeunesse (lorsqu'un parent se représente seul)

Les Centres d'amitié autochtones peuvent accompagner et soutenir les parents et les enfants à toutes les étapes de la prise en charge de la DPJ. Plus spécifiquement :

- en prévention d'un signalement
- lors d'une audition à la Chambre de la jeunesse
- lors d'une rencontre avec un intervenant de la protection de la jeunesse
- lors d'un témoignage à la Chambre de la jeunesse
- lors de la rédaction d'une demande au principe de Jordan
- lors d'une demande de modification de jugement
- lors de la recherche d'un avocat
- lors de l'élaboration d'un plan d'intervention
- lors de la recherche de solutions pour régulariser la situation et reprendre la garde parentale
- lors de la sortie d'institution d'un jeune à la fin d'une mesure de placement ou à l'atteinte de la majorité
- lors des visites supervisées

REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC